

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Présents : DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCMITT Benoît ; JACOB Alexis ; JUAREZ Emilio ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RENAUE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Excusés :

Christine BOBILLIER	procuration à Dominique PEYRARD
Philippe LANTUEJOL	procuration à Nicole FILSJEAN
Maryse BILLOT	procuration à Alain VIENNET

Mathieu GOGUEL a été désigné secrétaire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 1^{ER} JUILLET 2013

Aucune remarque.

Le compte-rendu du 1/07/2013 est adopté à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Dates des manifestations

Dimanche 29 septembre		Vide-greniers.
Mardi 1 ^{er} octobre		Rendez-vous thématique, « le Chocolat », en lien avec la Journée Mondiale du Chocolat, médiathèque l'Outo.
Samedi 5 octobre		Bourse aux sports organisée par l'Amicale, Espace du Marais,
Mercredi 9 octobre	à 17 h 00	Cinéma : « Monstres Academy », Espace du Marais.
	à 20 h 00	Cinéma : « Jeune et Jolie », Espace du Marais.
Jeudi 10 octobre	à 20 h 00	Formation IPS (Initiation Premier Secours) Espace du Marais.
Mercredi 16 octobre	à 14 h 30	« Raconte-moi une histoire » dont le thème sera « Halloween », médiathèque l'Outo.

Depuis la rentrée, les films sont présentés en version numérique. Cette nouvelle présentation permet une meilleure qualité de son et d'image et permettra la présentation de films en 3D.

Visites découverte du Marais organisées par le Syndicat du Marais :

- Samedi 21 septembre
- Samedi 28 septembre
- Vendredi 4 octobre
- Samedi 5 octobre

2. Médiathèque : calendrier et programme des expositions

Trois expositions mensuelles seront présentées à la médiathèque :

- Septembre Marie-Cécile CASIER, arbres,
- Octobre Charles BELLE, tableaux immenses en rapport avec la nature,
- Novembre Daniel NICOD et ses douze colonnes.

La promotion de ces expositions est faite dans l'Info Saône, par flyers et affiches.

Depuis le 16 juillet, Charline GOURMAND remplace Raphaël PROST, parti reprendre des études à Dijon. M^{elle} GOURMAND a été recrutée en C.D.D. jusqu'au 30 juin 2014.

A compter du mois d'octobre, les animations Jeunesse reprendront à raison d'un mercredi par mois. « Raconte-tapis », « Kamishibais », « Ecoutes audio » et chansons, seront les différents supports techniques d'animation qui permettront aux enfants de 4 à 7 ans de découvrir de nombreux albums jeunesse et de passer un agréable moment.

Les bénévoles sont remerciés et félicités pour leur investissement tout au long de l'année, en l'occurrence Evelyne POUX et Pierre PEYRARD.

3. Vide-greniers : information

Le vide-greniers aura lieu le dimanche 29 septembre 2013 sur le parking de l'espace du Marais et à l'arrière du bâtiment. Plus de 160 emplacements sont prévus.

Les bénévoles élus sont invités à compléter le planning mis à disposition dans la salle de réunion de la mairie.
Des flyers et des affiches seront diffusés.

4. Mise à disposition des locaux aux associations : information pour la rentrée 2013/2014

Le lundi 16 septembre 2013, les associations sportives ont intégré le nouveau complexe sportif. Ce nouveau pôle regroupe toutes les activités sportives qui étaient pratiquées auparavant à la maternelle, la Messarde, l'Espace du Marais, la salle Guinemand.

La Batterie fanfare est installée depuis la rentrée dans la salle d'activité de la Messarde. Jusqu'à présent, la Batterie fanfare occupait le collège, en contre partie la commune versait une participation financière au collège. Cela néanmoins, engendrait des problèmes de stockage des instruments.

Les anciennes salles de classes de la Messarde pourront accueillir désormais les activités autres que sportives (activités manuelles, réunions...) Une réflexion est menée pour permettre, à terme, la suppression des activités dans l'ancien secrétariat de mairie en vue de sa démolition future. Il est également envisagé d'y accueillir les associations pour leurs réunions. Une réflexion aura lieu pour répondre au mieux à ces besoins.

5. Subvention 2013 à Familles Rurales Association de Saône

Lors du vote des subventions au budget 2013, le dossier incomplet de l'association n'avait pu être examiné.

Après l'examen des pièces complémentaires, la commission propose de verser la subvention 2013 à Familles Rurales Association de Saône d'un montant de 267 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget de l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

6. DUP ZAC de la Gilleroye : conclusions de l'enquête publique

Ces enquêtes étaient de deux ordres ; une de déclaration d'utilité publique, l'autre parcellaire. Elles se sont déroulées du 24 juin au 12 juillet 2013.

Que ce soit au niveau de l'enquête d'utilité publique ou au niveau de l'enquête parcellaire, la réglementation a été strictement respectée.

L'information a été largement diffusée, au-delà de la réglementation, de sorte que le public a eu toute latitude pour prendre connaissance du dossier et s'exprimer.

La configuration du territoire communal contraint la commune de Saône dans son développement urbain, notamment avec le marais qui rend beaucoup de terrains inconstructibles.

Cette opération permet de faire face au besoin de construction, au rythme actuel sur une durée de 9 ans et se justifie plus globalement au niveau de l'agglomération du Grand Besançon et ceci en lien avec le PLH et le SCoT.

L'impact sur le milieu naturel est très atténué par la conservation de tous les espaces boisés, la préservation de la doline située sur l'emprise de la Z.A.C., en terrain naturel et la mise en œuvre d'une continuité écologique pour la faune sauvage entre les fosses de Saône et le marais.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserves sur la Déclaration d'Utilité Publique. Il recommande toutefois à la commune «de prendre les dispositions nécessaires dans le cadre de l'élaboration du PLU pour assurer une bonne sécurité aux différents types d'usagers qui se déplaceront entre la ZAC et les pôles principaux de la commune».

Un avis favorable sans réserves a été émis sur le périmètre de l'opération. Le commissaire enquêteur recommande toutefois «d'intégrer l'emprise du chemin rural au périmètre du plan parcellaire par souci de cohérence».

Il est proposé :

- de poursuivre la déclaration d'utilité publique,
- de demander à Monsieur le Préfet de déclarer le projet de Z.A.C. d'utilité publique,
- de demander à Monsieur le préfet de poursuivre la procédure d'expropriation nécessaire à l'acquisition des terrains utiles à la réalisation du projet, par un arrêté de cessibilité.

Les recommandations du commissaire enquêteur ont été entendues et il sera tenu compte de celles-ci au moment de la concrétisation du projet, à savoir :

- les mesures à prendre sur les liaisons et déplacements entre la ZAC et les principaux pôles de la commune dans le cadre de l'élaboration du PLU,
- l'intégration de l'emprise d'un chemin rural au projet d'aménagement par souci de cohérence.

Monsieur le Maire est autorisé à faire les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure d'expropriation.

Adopté à l'unanimité

7. DUP Ronds-points avenue de la gare : informations

Le jugement du 18/09/2013 portant sur la déclaration d'utilité publique des deux ronds-points concerne deux propriétaires :

- 1^{er} rond-point (avenue de la Gare/rue de l'Industrie) : le juge a suivi l'estimation proposée de 15 € le m² pour les parcelles AL 5 et AL 6 et une surface totale de 446 m² + 147 m² soit 10 883 € y compris les indemnités de réemploi et d'éviction. Le propriétaire a déclaré qu'il ferait appel du jugement.
- 2^{ème} rond-point (avenue de la Gare/rue du Cheneau Blond) : le propriétaire de la parcelle AM 15 a demandé le report du jugement lors de l'audience. Le report est prévu pour le 25/09/2013. Les parties sont d'accord sur le prix de 50 € le m² fixé par l'expert soit 15 315 € indemnité de réemploi comprise pour les 262 m² concernés, mais le propriétaire demande une indemnité compensatrice.

Le prix au m² a été fixé par le commissaire du gouvernement. La différence de prix s'explique par le fait que le 1^{er} rond-point couvre du terrain agricole alors que le 2^{ème} rond-point empiète sur du terrain constructible.

Une D.U.P. est une procédure longue qui peut durer plusieurs années avec les appels.

8. Convention avec l'assurance « personnel » pour la dématérialisation des paiements

Dans le cadre du contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion, la commune a souscrit un contrat d'assurance de son personnel par l'intermédiaire de SOFCAP.

Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, SOFCAP prévoit, en tant que créancier, la mise en place du prélèvement paneuropéen SEPA à compter du 15 novembre 2013.

La mise en place de ce prélèvement SEPA se fait en relation avec la Direction Générale des Finances Publiques et les comptables du Trésor Public.

La cotisation d'assurance est prélevée et les prestations (remboursement d'assurance des arrêts maladie par exemple) sont virées sur le compte de la commune via la Trésorerie de Morre-Roulans.

Pour la mise en place de cette procédure une convention tripartite entre la commune, le Trésorier et la SOFCAP ainsi qu'une autorisation de prélèvement doivent être signées.

Le Conseil municipal :

- autorise M. le Maire à signer la convention tripartite de prélèvement validée par la DGFIP,
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette convention.

Adopté à l'unanimité

9. Convention avec le Centre de gestion pour la prise en charge des honoraires pour les contrôles du comité médical

Conformément à la loi n° 2012-347 du 12/03/2012, le Centre de Gestion assure le secrétariat administratif du comité médical départemental pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Dans le cadre de la saisine du comité médical et afin de préserver le secret médical, le centre de gestion prend en charge le montant des frais d'honoraires relatifs aux expertises rendues nécessaires transmis par les médecins agréés.

Le Centre de gestion demande, ensuite, le remboursement de ces frais à la collectivité.

Une convention de prise en charge des honoraires est donc nécessaire pour en fixer les modalités. Celle-ci est conclue pour une durée de 1 an renouvelable tacitement par périodes équivalentes.

Le Conseil municipal accepte la convention de prise en charge des frais d'honoraires du comité médical avec le Centre de Gestion du Doubs et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

10. Achat de matériel informatique et demande de subvention

Les logiciels de gestion de la commune sont acquis et mis en service par l'intermédiaire du Conseil Général via son service d'appui aux communes.

Le Conseil Général a choisi un autre environnement pour la mise en place de logiciels plus performants, compte tenu des nombreux bouleversements en termes de dématérialisation et de transmission via internet.

Dans ce contexte, la commune sera dotée de ces nouveaux logiciels à compter du mois de décembre prochain.

Pour bénéficier des meilleures performances, il est nécessaire d'adapter le matériel informatique à ce nouvel outil.

Après avoir réalisé un diagnostic, il s'avère que le serveur correspond aux préconisations recommandées mais que quatre postes utilisateurs des logiciels ne sont pas aux normes, dont trois ont plus de 4 ans.

Compte tenu des échéances d'installation, il est donc nécessaire de programmer l'acquisition de nouveaux postes informatiques.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- s'engager à réaliser et à financer le renouvellement des poste informatiques en vue de leur adaptation aux nouveaux logiciels de gestion mis en place par le Conseil Général du Doubs,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R., demande l'autorisation, de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

- s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Adopté à l'unanimité

11. Salle polyvalente du centre bourg : Autorisations de Programme et Crédits de Paiements

Afin de sécuriser le périmètre avant le commencement des travaux de terrassement prévu le lundi 23/09/2013, des clôtures protégeant l'emprise du chantier ont été installées le 16/09/2013. Pour rappel, ces clôtures ne représentent pas l'emprise du bâtiment mais l'emprise du chantier.

Cet équipement a été intégré dans les orientations budgétaires 2013 et comme il avait été prévu lors de la séance du Conseil municipal du 14/03/2013 une autorisation de programme doit être établie aux vues des coûts et des surfaces définitifs.

La partie du rez-de-chaussée sera acquise auprès de la SedD au prix de 649 503 € H.T. soit 776 805.59 € T.T.C. pour une surface de 404.20 m².

H.T.	649 503.00 €	Autorisation de programme n° 12 pour la construction du bâtiment Centre Bourg			
T.T.C.	776 805.59 €				
	TOTAL	2013	2014	2015	2016
CREDITS DE PAIEMENT	776 805.59 €	115 000.00 €	611 000.00 €	50 805.59 €	
CESSION DE TERRAIN	84 000.00 €		84 000.00 €		
VRT DU B.FORETS	200 000.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €		
FCTVA	120 265.04 €		17 804.30 €	94 595.02 €	7 865.72 €
SUBVENTION 23%	149 385.69 €		89 631.41 €	29 877.14 €	29 877.14 €
SOLDE	- 223 154.86 €	- 15 000.00 €	- 319 564.29 €	73 666.57 €	37 742.86 €

Mathieu GOGUEL demande quelles sont les subventions attendues.

La subvention de 23 % sera demandée au Conseil général dans le cadre de l'aide à l'équipement des communes. Les conditions de ces aides sont réglementées quelque soit le projet. D'autres pistes sont étudiées également.

Emilio JUAREZ demande quel est le positionnement de la commune quant aux places privatives qui pourraient être réservées aux locataires du 1^{er} étage.

Pour rappel, sous le bâtiment, dans le cadre de l'opération, 16 places supplémentaires de parking seront créés dans l'emprise du bâtiment. Ces places de parking sont susceptibles d'être vendues aux propriétaires. Il apparaît que les futurs copropriétaires souhaitent les mutualiser avec la collectivité en dehors des besoins de leur propre utilisation. Le règlement de la copropriété indiquera qu'aucun « stop place » ou « cloisonnement » ne pourra être installé.

Il est proposé une D.M.B. afin de transférer les crédits ouverts au compte 2313 au compte 238 – avances sur commande d'immobilisation corporelle.

DBM n° 1 - 2013 - budget principal		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement					
D 2313	Construction en cours	115 000.00 €			
D 238	Avances sur commande d'immo. corporelles.		115 000.00 €		
	Total	115 000.00 €	115 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'autorisation de programme n° 12
- d'approuver la décision modificative n° 1 – 2013

Adopté à l'unanimité

12. Salle polyvalente du centre bourg : demande de subvention

Vu la délibération n° 2013-03-09 du 24/03/2013, validant le lancement de l'opération bâtiment centre bourg,

La commune s'engage à réaliser et à financer l'acquisition de cette salle polyvalente. Le montant des travaux est estimé à 649 503 € H.T. soit 776 805.59 € T.T.C..

Le plan de financement est établi de la manière suivante :

Fonds libres	627 419.59 €
Subvention au titre de l'aide à l'équipement des communes	149 385.69 €

Le Conseil municipal :

- sollicite l'aide financière du Conseil général,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,

Adopté à l'unanimité

13. Groupe scolaire : demande de réserve parlementaire

Lors de sa visite, le sénateur Jean-François HUMBERT a été sensible au projet du groupe scolaire.

Il est donc proposé de le solliciter pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de sa réserve parlementaire pour l'acquisition de vidéoprojecteurs pouvant être installés dans les salles de classe.

Adopté à l'unanimité

14. Redevance d'occupation du domaine public 2013 emprise France Télécom

La redevance due par France Télécom au titre de l'occupation du domaine public routier en 2013 s'élève à 1 698 € :

- au titre des artères de communication en sous-sol (22 kms 728), redevance par km : 40.00 € soit 909 €
- au titre des artères de communication en aérien (12 kms 301), redevance par km : 53.33 € soit 656 €
- au titre de l'emprise au sol (5 m²) redevance au m² : 26.66 € soit 133 €

Adopté à l'unanimité

15. Modification des rémunérations des agents du service périscolaire

Le Maire rappelle que les agents du service périscolaire ont été embauchés par la commune en septembre 2010.

Le statut des agents de ce service est particulier car ils bénéficient d'un contrat à durée indéterminée sans être titulaires de leur poste comme les agents fonctionnaires de la commune.

Dans ce cadre la loi stipule que leur rémunération doit faire l'objet d'une réévaluation tous les trois ans.

La situation de chaque agent a été examinée et il a été proposé, après entretien individuel, de revaloriser les rémunérations sur la même base, à savoir une augmentation d'un échelon supplémentaire pour chaque agent.

L'ensemble des agents a accepté cette proposition qui garanti une pérennisation dans le temps.

La dépense globale impacte le budget de 352.87 € par mois soit 4 234 € par an.

Adopté à l'unanimité

16. DMB : budget périscolaire

Suite à l'achat d'équipements nécessaires pour le nouveau restaurant, il est proposé une décision modificative budgétaire afin d'affecter ces dépenses au service périscolaire et accueil de loisirs.

Une D.M.B. sera établie sur le budget principal en novembre 2013, le virement au budget périscolaire sera réajusté.

DMB N° 1 BUDGET PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement					
D 2188	Autres immobilisations corporelles		2 000.00 €		
D 2184	Mobilier		11 000.00 €		
D 020	Dépenses imprévues	400.00 €			
R 021	Virement de la section fonctionnement				12 600.00 €
		400.00 €	13 000.00 €	0.00 €	12 600.00 €
Fonctionnement					
D 61551	Entretien matériel roulant		1 000.00 €		
D 6231	Annonces et insertions		500.00 €		
D 023	Virement à la section investissement		12 600.00 €		
R 6419	Remb. Rémunération de personnel				3 000.00 €
R 7552	Prises en charge budgets annexes				18 600.00 €
R 74718	Autres participations				300.00 €
R 7478	Participation autres organismes			7 800.00 €	
		0.00 €	14 100.00 €	7 800.00 €	21 900.00 €

Adopté à l'unanimité

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

17. Effectifs scolaires 2013-2014 : information

357 enfants sont scolarisés en primaire à Saône dont 126 enfants à l'école maternelle, 219 enfants en élémentaire et 12 enfants en classe CLIS.

En début d'année, la carte scolaire faisait perdre une classe élémentaire car l'effectif était de 205 enfants.

Grâce à l'énergie des parents, des enseignants et des élus, l'inspection académique a accepté le comptage des élèves le jour de la rentrée. Et c'est avec beaucoup de satisfaction que la 9^{ème} classe a pu être ré ouverte et, ainsi, il n'y a plus qu'un seul cours double contre quatre auparavant.

Mme DE CONTO remplace Mme MOREL et Mme FRANZI prend en charge la nouvelle classe.

Les effectifs, qui ont diminué pendant des années, augmentent à nouveau. L'inversion de cette tendance permet d'espérer pouvoir s'affranchir à terme de la carte scolaire. L'arrivée de nos nouveaux équipements crée une attractivité qui génère l'arrivée de nouvelles familles avec de jeunes enfants.

18. Ecole maternelle : recrutement d'une nouvelle ATSEM au 1^{er} septembre

Suite à la demande de mutation d'Hélène EL HALABI, Ludivine GUILLAUME titulaire du concours A.T.S.E.M. a été embauchée en tant qu'agent stagiaire.

Il est précisé que sur 40 candidatures reçues, cinq candidates se sont présentées à un entretien.

19. Groupe scolaire : point sur la rentrée dans les nouveaux locaux

Le déménagement de l'école de la Messarde vers l'école de la mairie a eu lieu fin août. Les agents du service technique sont remerciés pour leur efficacité et leur implication dans cette mission. Ce nouvel équipement donne satisfaction à l'ensemble des utilisateurs (enfants, enseignants et agents).

Toutes les salles de classes sont désormais occupées. Les salles d'activités à l'étage : informatique et arts plastiques ne sont pas encore en service.

20. Activités périscolaires : point sur la nouvelle organisation du service

152 familles se sont inscrites à la rentrée pour bénéficier de ce service, ce qui représente 209 enfants dont 53 enfants en maternelle.

L'ouverture de la nouvelle salle de restauration entraîne des changements d'organisation, déplacement des maternelles en bus ou à pied, deux services proposés chaque jour.

La nouvelle salle de restauration a une capacité de 200 enfants répartis en deux services. Un espace est réservé aux enfants de la maternelle. Le mobilier est neuf et du matériel a été acquis (vaisselle, chariot de service...).

Tous les enfants de maternelle sont servis au premier service. L'animation pendant la pose de midi se déroule soit dans la cour de l'école de la mairie ou à l'Outo suivant la météo.

C'est une centaine d'enfants élémentaires et une trentaine d'enfants maternelles qui sont servis chaque midi au restaurant scolaire.

Dès la rentrée, une augmentation de la fréquentation a été constatée le soir (60 enfants) et le mercredi (20 enfants). Cette tendance est à confirmer, en lien avec le démarrage des activités sportives hebdomadaires.

Les réunions hebdomadaires organisées entre les élus et le personnel reprendront la semaine prochaine.

A la demande de nombreux administrés, une nouvelle visite du bâtiment sera à organiser.

21. Centre de loisirs : bilan été 2013

Le centre de loisirs a ouvert pendant sept semaines en juillet et août sous la direction de Marie-Christine LE DU et Danièle BINET assistées par toute l'équipe d'animation sur le thème « les 4 éléments : l'eau, la terre, le feu et l'air ».

36 familles ont bénéficié de ce service en juillet et 28 familles en août.

De nombreuses activités ont été organisées permettant ainsi : la pêche à la ligne, des sorties à la Citadelle de Besançon, à l'aérodrome de La Vèze, au Syndicat du Marais, et la visite de la caserne des pompiers.

COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

22. Complexe sportif et groupe scolaire : fin des travaux

Ces deux chantiers sont en phase de réception.

Complexe sportif :

Le complexe sportif est ouvert depuis le lundi 16 septembre : les clubs et associations, soit plus de 250 personnes, ont été accueillis dès lundi, à partir de 17 heures par deux agents mis à disposition pour « la mise en route » du bâtiment.

Le système d'ouverture avec les badges n'est pas encore mis en œuvre, c'est pourquoi la présence sur le site en permanence d'agents permet d'observer le fonctionnement et l'utilisation des locaux.

La ligne internet doit être installée prochainement afin de pouvoir piloter le site à distance.

La défaillance de deux entreprises a entraîné un retard de 6 mois dans la livraison mais l'ouverture a eu lieu comme prévu en septembre.

Le niveau d'exigence extrême exigé par la commune sur la qualité des travaux lors de la livraison du bâtiment a entraîné la présentation de réserves sur quelques lots. Les entreprises doivent intervenir afin de remédier aux malfaçons constatées ou finir les travaux.

Les observations des utilisateurs pourront être listées afin de constater au plus vite les détails à reprendre et les améliorations à apporter. Les entreprises interviendront jusqu'au parfait achèvement des travaux.

De nombreux commentaires positifs des utilisateurs ont été émis sur la qualité de l'insonorisation, de la luminosité et l'accueil mis en place par les agents pour le démarrage des activités.

Claude MENETRIER fait remarquer que le terrain de boules situé dans l'enceinte du plateau sportif impliquera un accès autorisé avec l'avantage de rester en bon état permanent.

En effet, ce nouveau terrain normalisé pour les compétitions et les entraînements sera accessible comme le terrain de foot synthétique, ou les salles de sports.

En revanche le terrain de boules au centre du village reste accessible à tout moment comme le petit terrain de foot en herbe Espace du Marais.

Groupe scolaire :

On constate du retard sur les aménagements extérieurs en partie du par l'enfouissement de lignes électriques nécessaire au raccordement des bâtiments. L'absence des finitions d'enrobés pose quelques problèmes pour les livraisons des repas et l'enlèvement des poubelles, mais les efforts du traiteur et des agents permettent de remédier à ces derniers dysfonctionnements.

Mathieu GOGUEL demande si ces deux nouveaux équipements portent ou porteront un nom.

Une réflexion pourra être menée.

Pour l'administration l'école reste appelée pour l'instant « école de la mairie ».

23. Vente de bois : information

Une vente de bois a eu lieu à ORNANS le 5/09/2013 pour une valeur totale de 30 473 € HT sur les parcelles 22-35-39 et 41.

En ce qui concerne les affouages 2012/2013, trois lots n'ont pas été façonnés et seront donc revendus. Il est à déplorer, encore cette année, le travail illicite de bucheronnage sur certains lots. Le bois étant coupé par de véritables marchands de bois et revendu à l'extérieur de la commune.

Concernant la distribution tardive des lots toujours due au retard des forestiers, l'hypothèse de scinder en deux celle-ci est évoquée. A l'unanimité cette variante qui entraînerait un surplus de travail aux garants, n'est pas retenue.

COMMISSION URBANISME

24. Etat des demandes d'urbanisme

Commission urbanisme du 03/09/2013

TYPE	N° de dossier	Déclarant	Adresse du terrain	Objet de la demande	Décision
		Identification			
DP DÉPÔT	DP02653213C0041	SCI Le Cheneau Blond - Gérante : BARTHOULOT B.	5 rue du Cheneau Blond 25660 Saône	Réfection de toiture	
	DP02653213C0042	BARRALON Claude	22 avenue de la Gare 25660 Saône	Installation panneaux photogénérateur sur toiture - Surface : 17 m ²	
	DP02653213C0043	NICOLAS Pascal	21 rue des Perrières 25660 Saône	Couverture d'un garage existant avec appenti	Annulée - Retirée par Mme Nicolas le 25/07/2013 - Erronée et incomplète
	DP02653213C0044	LEMERCIER Pierre	1 rue des Castors 25660 Saône	Extension semi-enterrée (remise) non close avec accès non fermé, toit terrasse exploitable RDC - Emprise au sol : 16,5 m ²	

	DP02653213C0045	HAMADE Fouad	1 rue des Bleuets 25660 Saône	Création de deux lucarnes hollandaises dont une avec porte d'accès sur un balcon créé en encorbellement	
	DP02653213C0046	FIGON Roger	19B avenue de la Gare 25660 Saône	Réfection de la toiture (tuiles) et remplacement de 5 fenêtres de toit existantes	
	DP02653213C0047	ROGNON Michel	2 rue du Chat Perché 25660 Saône	Création d'un mur de soutènement et d'une clôture grillagée	
	DP02653213C0048	JEGO Patrick	3 rue Charles Bonnefoy 25660 Saône	Réfection de la toiture (tuiles)	
	DP02653213C0049	DELCEY Philippe	5 rue des Tilleuls 25660 Saône	Panneaux solaire sur toiture pour chauffe-eau	
	DP02653213C0050	NICOLAS Pascal	21 rue des Perrières 25660 Saône	Création d'une toiture sur garages à toit plat et appentis	
	DP02653213C0051	BOITET Pierre-Mary	33 rue Louis Pergaud 25660 Saône	Abri de jardin - Petit chalet bois	
	DP02653213C0052	PERRIN Olivier Nathalie	2 rue des Arondes 25660 Saône	Piscine	
DP DECISION	DP02653213C0033	REGAZZONI Philippe	24 rue des Tilleuls 25660 Saône	Pergola - Prolongement de la toiture sur la terrasse existante	Tacite
	DP02653213C0034	LURATI Marc	12 rue des Ecots 25660 Saône	Piliers et clôtures (muret + grillage) en remplacement d'existant	Tacite
	DP02653213C0035	PAGNOT André	53 rue Louis Pergaud 25660 Saône	Pose de 2 fenêtres de toit pour aménagement de comble	Tacite
	DP02653213C0036	BONJOUR Jean-Pierre	10 rue du Clousey 25660 Saône	Ravalement de façades	Tacite
	DP02653213C0037	PEYRARD Pierre	5 rue Vincent d'Indy 25660 Saône	Modification des ouvertures existantes et isolation extérieure de 2 façades	Tacite
	DP02653213C0038	DROLO Patrick	3 rue Georges Bizet 25660 Saône	Abri de jardin	Tacite
	DP02653213C0039	BUGNET Thomas	6 rue du moulin 25660 Saône	Réfection de toiture et pose de panneaux photovoltaïques	Tacite avec prescriptions
	DP02653213C0040	CLIMENT Émilie	10 rue de la Corvée 25660 Saône	Ravalement de façade enduit et peinture	Tacite
	DP02653213C0050	NICOLAS Pascal	21 rue des Perrières 25660 Saône	Création d'une toiture sur garages à toit plat et appentis	Refusée
PCDÉPÔT	PC02553203B0034(1)	MARTIN Michel	9 rue de la Fontaine 25660 Saône	Modificatif du PC n°1 - Création de fenêtre en façade suite à la réhabilitation du grenier au-dessus du garage + création d'un garage pour deux véhicules	Complétude
	PC02553210C0022(1)	BOURQUIN Stéphane	3b rue de la Glacière 25660 Saône	Modificatif du PC n°1 - Mur végétalisé, escalier d'accès et terrasse (surface modifiée)	
	PC02553213C0009	SCI les 3 Chênes - CLIMENT Jean-Pierre	17 rue de l'industrie 25660 Saône	Extension commerciale pour une surface de stockage complémentaire, non chauffée et non accessible au public	Complétude

	PC02553213C0010	BOITET Pierre-Mary	33 rue Louis Pergaud 25660 Saône	Extension de l'habitation 26,90 m ² surface plancher	
	PC02553213C0011	SCA Terre Comtoise - SEGUIN Alain	5 rue de l'Industrie 25660 Saône	Modification des entrées personnel, administratif et magasin. Extension structure métallique du bâtiment existant	
	PC02553213C0012	SCI SLE - CAMPONOVO Jérôme et Nicolas	Rue de la Fontaine 25660 Saône	Réhabilitation d'une habitation (logement existant) et création d'un logement supplémentaire dans la grange	
	PC02553213C0004	SARL Insectes Production Vente	Route de Mamirolle (RD410) 25660 Saône	Création d'un bâtiment de production vente d'insectes	Complétude
PC DÉCISION	PC02553213C0003	SCI EPHOLIDIA CAREY-REMONNAY Sandrine	7 rue le Pied de Roche 25660 Saône	Extension 33 m ² : local à usage médical + bureau	Accordée
	PC02553211C0019(1)	Vamda - VUILLEMIN Séphane	Rue du petit Frêne 25660 Saône	Permis modificatif concernant les façades et ouvertures	Accordée
	PC02553210C0031(1)	Commune de Saône	Rue du Lac 25660 Saône	- Création d'une aire de pétanque ; - Modification du : o Logement du gardien ; o Garage (orientation accès) ; o La voie « pompier » suite à la création d'une aire de pétanque ; o Plan de masse ; - Suppression de : o Désenfumage – erreur d'indication ; o Un châssis ouvrant par un châssis fixe, y compris le dégagement de la salle des arts martiaux.	Accordée
	PC02553213C0006	JEGO Patrick	3 rue Charles Bonneyoy 25660 Saône	Construction maison individuelle et garage, modification de façades sur existant, démolition abri + création 3 logements dans bâtiment existant	Accordée + prescriptions
	PC02553213C0007	BERARD Eric	19 rue des Pommiers 25660 Saone	Création d'un garage	Accordée
	PC02553213C0008	RAVIER Claude et Nathalie	1 rue du Fiètre 25660 Saône	Extension de l'habitation et création d'un garage	Accordée
	PC02553212C0006(2)	OEUVRARD Bernard	Rue des Genévriers 25660 Saône	Modificatif du PC n°2 - Couleur crépi et aspect extérieur	Accordée
CUa DÉCISION	CUa02553213C0021	SCP Notarial de Morteau	12-14 Grande Rue 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0022	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	1 allée Louis Jahier 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0023	Gexpertise	12-14 Grande Rue 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0024	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	14 rue du Fourney 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0025	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	15 rue de l'Etoile 25660 Saône		Simple information

	CUa02553213C0026	Laurent COLNOT, notaire	7 rue du Chardonnet 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0027	SCP RACLE ET COLIN 2D rue Isenbart - BP 31429 25007 Besançon cedex 03	17 rue de l'Industrie 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0028	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	27 rue Alix Champlon 25660 Saône		Simple information
	CUa02553213C0029	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	1 rue de la Glacière / 4 rue de l'Etoile 25660 Saône		Simple information
TYPE	N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Adresse du bien	Application DPU simple
DIA	DIA2013-12	Consort GARDY	MUNNIER Samuel et DUFOUR Nathalie	5 rue Francis Bouton 25660 Saône	Non
	DIA2013-13	OEUVRARD Bernard	BLANCHOT Eric et FOESSEL Valérie	14 rue du Fourney 25660 Saône	Non
	DIA2013-14	BOILLON Maryse	GABLE Julien	15 rue de l'Etoile 25660 Saône	Non
	DIA2013-15	SCI des trois Chênes - Représentante : Liliane GUENEBAUT	Crédit agricole Leasing et CMCIC Lease	Lieudit "Petit Frêne" - Rue de l'Industrie	Non
	DIA2013-16	CRESPY Evelyne Paulette	DELOISON Marc	27 rue Alix Champlon 25660 Saône	Non

En ce qui concerne le projet de la SARL Insectes Production Vente, le maire précise que cette entreprise innovante a une activité agricole et commerciale, d'élevage d'insectes pour, par exemple l'alimentation des NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie). Cette entreprise basée à DANNEMARIE-SUR-CRETE est en pleine expansion avec des ouvertures sur d'autres filières d'activités de dimension européenne.

Il est important de ne pas laisser partir ce type d'entreprise dynamique hors de notre agglomération.

25. Travaux de voirie : information

Les travaux de voirie réalisés rues des Champs, Roumotte, Louis Pergaud, du Hameau sont terminés. Ceux en cours rue des Frères Maire seront terminés en même temps que les travaux d'enrobé rue des Ronces.

La totalité de ces travaux sont réalisés pour la somme de 13 232.42 € TTC.

26. Travaux d'assainissement : information

Les travaux de mise en séparatif du quartier maternelle (Rue du Chardonnet et des Cras) et l'amélioration de l'écoulement des collecteurs Grande Rue sont terminés. Les essais sur l'ensemble du réseau ont été réalisés. Comme prévu dans le marché l'entreprise doit reprendre les enrobés de surface, les joints et les marquages aux sols.

Le montant total de ces travaux est de 261 227.04 € TTC.

A l'occasion de ces travaux, un caniveau situé rue du Chardonnet, posant des problèmes d'accès à une parcelle et d'écoulement des eaux pluviales a été repris pour un montant de 7 669.25 € TTC.

27. Service public d'assainissement : rapport sur le prix et la qualité 2012

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2012 est présenté aux élus. Le réseau de collecte des eaux usées provenant de 1 224 habitations ou immeubles, est composé de 25 km de collecteurs, de 3 postes de refoulement et d'un bassin de dépollution.

Le prix du service comprend une partie fixe (l'abonnement) et un prix au m³ consommé.

Pour la part collecte des eaux usées, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 139.11 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2013, toutes taxes comprises) soit en moyenne 1.16 €/m³ et soit une augmentation de 0.43 % par rapport à 2012.

Adopté à l'unanimité.

Ce rapport est consultable en mairie.

28. P.L.U. : information

M. le maire informe qu'il a été destinataire d'un recours gracieux demandant le retrait de la délibération du 1^{er} juillet 2013 portant l'arrêt du projet P.L.U., de la part d'un collectif composé de HEYRAUD Jean-Claude, ANCEAU Michel, GIGON-TRIPONNEY Marie-Claire, GRANDPERRIN Pierre, DUBOIS Jacques, BAVEREL Jean-Paul, BILLAMBOZ Monique, CHOURLIN Geneviève, MARGUIER Pierre, ABDELAZIZ Karim, ayant comme représentant dans ce recours, Jean-Claude HEYRAUD.

La commune a deux mois pour y répondre. Maître DEVEVEY, avocat de la commune a été contacté afin d'apporter un avis. Une réponse sera adressée dans les délais.

Ce recours gracieux, bien que légal, est regrettable, vu le travail fourni par les élus et les différents services compétents ainsi que l'attache d'un cabinet d'études pour sa préparation qui a duré trois ans pour un coût proche de 50 000 €.

Tant que la commune n'a pas fourni de réponse la procédure suit son cours. Après l'arrêt du projet P.L.U et R.L.P., celui-ci a été adressé aux Personnes Publiques Associées qui disposent de trois mois pour donner leur avis.

Une enquête publique sera organisée ensuite pendant 4 semaines à l'issue de laquelle le commissaire-enquêteur remettra son rapport dans un délai d'un mois.

Après étude des avis et remarques, le P.L.U. sera soumis à l'approbation du Conseil municipal et deviendra opposable après le visa du contrôle de légalité.

Par voie de presse, d'autres menaces d'un recours sur le bâtiment centre bourg ont été émises également.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire présente ses vœux à Emilio JUAREZ à l'occasion de sa retraite professionnelle et à Patrice DI BENEDETTO à nouveau grand-père.

Dates à retenir

- Prochain Conseil municipal jeudi 17 octobre 2013 à 20 h 00.

Containers à verre

Les containers à verre situés dans l'emprise du chantier du Centre Bourg sont temporairement indisponibles. La C.A.G.B., compétente pour la collecte des déchets, va procéder prochainement à leur déplacement sur le parking de la salle Guinemand en lieu et place des stationnements momentanément interdits pour des raisons de sécurité.

Pour information, l'apport du verre peut être effectué sur les autres sites à disposition sur le territoire communal :

- rue du Collège (parking face au nouveau plateau sportif)
- rue du Cheneau Blond (face au parking ALDI et garage Citroën)
- rue de la Fontaine (vers la Fontaine du sanglier)
- déchetterie

Une information sera apportée dans info-Saône.

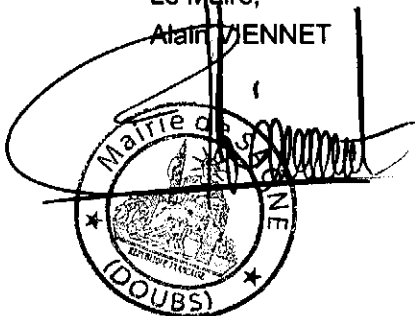
Tournage d'un film

Depuis ce matin et pendant deux jours aura lieu le tournage d'un film à Saône : ferme HUGO et à l'église.

Des élèves de l'école élémentaire participeront aux prises de vue.

La séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,
Alain VIENNET



Le rapporteur,
Mathieu GOGUEL

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Mathieu Goguel.